

**Réunion du Conseil Municipal
Du mardi 06 avril 2021**

Ordre du Jour

- ⇒ **Subventions municipales de 2021.**
- ⇒ **Décisions budgétaires :**
 - Budget commune : Compte de gestion 2020**
 - Compte Administratif 2020**
 - Affectation du résultat**
 - Budget Primitif 2021**

 - Budget assainissement : Compte de gestion 2020**
 - Compte Administratif 2020**
 - Affectation du résultat**
 - Budget Primitif 2021**

 - Budget chaufferie : Compte de gestion 2020**
 - Compte Administratif 2020**
 - Affectation du résultat**
 - Budget Primitif 2021**
- ⇒ **Travaux d'isolation de la gendarmerie : validation de l'APD.**
- ⇒ **Suppression de la régie de la bibliothèque.**
- ⇒ **Voirie forestière de la Naute : fixation du prix d'achat du terrain pour la création des dépôts.**
- ⇒ **Mise à jour du tableau des emplois communaux.**
- ⇒ **Réduction de loyer à la MSP.**
- ⇒ **Divers.**

.....

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL du 06 avril 2021**

Conseillers en exercice :	15
* Présents :	15
* Votants :	15

Le **6 avril 2021**, le **Conseil Municipal**, convoqué le 16 mars 2021, s'est réuni en **salle Maria BONNET**, en l'absence de public en raison des conditions sanitaires liées au COVID 19, sous la présidence de Monsieur **David SALQUE PRADIER**, Maire.

Présents : M. **PABIOU** Michel, Mmes **DIGONNET** Marie José, **MASSARDIER** Denise, **BESSET** Martine, **FOURNEL** Marie Paule, MM. **PLACIDE** Pierre Marie, **PELISSIER** Romain, **MONTELMARD** Henri, Mmes **GIRARD** Suzelle, **RANCON** Marie Pierre, M. **BRUYERE** David, Mme **RENAUD** Brigitte, MM. **MELIN** Julien, **SEVAISTRE** Nicolas.

Elu secrétaire : M. Romain **PELISSIER**

Délibération n° 2021 – 14 -

Objet : Subventions Municipales 2021

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les différentes demandes de subventions en vue de leur attribution pour l'exercice 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents

⇒ **décide** :

- **de maintenir** la subvention accordée par délibération du 06 mars 2007 aux établissements scolaires pour les voyages scolaires soit **6.00 €uros par jour et par élève** sans limite géographique, avec hébergement d'au moins une nuitée, dans la limite de l'enveloppe fixée dans le tableau ci-dessous détaillé, étant précisé que cette subvention s'adresse aux élèves des 2 écoles primaires de la Commune de Tence et qu'elle n'est renouvelable que tous les 3 ans pour un même élève,
- **de maintenir** la participation de la Commune aux dépenses de fournitures scolaires de l'Ecole Publique et de la fixer à compter du 1^{er} janvier 2021, à **40.00 €uros** par élève de l'ensemble des classes primaires et maternelles, dont le paiement sera effectué directement au fournisseur dans la limite de l'enveloppe budgétaire fixée au tableau ci-dessous détaillé,
- Pour l'année 2021, une enveloppe supplémentaire de **300.00 €uros** est affectée à la mise en place de la BCD avec également un paiement effectué directement au fournisseur.
- **de maintenir** la participation de 11.71 € par élève du RASED (Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté) étant précisé que cette participation est versée sur présentation des justificatifs pédagogiques accompagnés de l'effectif des élèves concernés.
- **de fixer** la participation de la Commune aux dépenses des déplacements (culturels et sportifs) à **8 €uros** par élève inscrit à la rentrée scolaire étant précisé qu'un acompte inférieur à 50 % peut être versé au cours du 1^{er} semestre dans l'attente du recensement des effectifs à la rentrée scolaire de septembre de l'année en cours, et que le solde de l'aide accordée peut être ensuite mandaté au cours du dernier trimestre de cette même année civile sur la base du nombre réel d'élèves inscrits des élèves recensés à ladite rentrée scolaire.
- **de fixer la participation de la commune** aux activités « piscine » des écoles primaires (publiques et privées) sur la base d'un cycle de formation pour 3 classes et portant sur 5 séances, suivant le tarif en vigueur, étant précisé que cette prise en charge concerne les entrées et les déplacements, laquelle prise en charge sera versée directement aux établissements concernés, sur présentation de documents justifiant le service fait, et dans la limite de l'enveloppe budgétaire fixée dans le tableau ci-dessous détaillé,
- **de plafonner la participation de la commune** aux déplacements « piscine » pour les élèves des deux collèges, à **600 €uros** par établissement (collège de la Lionchère et Collège privé mixte Saint-Martin) ;
- **de fixer** la participation de la Commune aux dépenses de spectacles de Noël à **3.80 €uros** par élève.
- **d'attribuer** les subventions de la façon suivante (dont liste en annexe) :
 - Associations locales
 - Services gérés par la commission « sport »
 - Associations « Culturel et Social »
 - Associations scolaires
 - Subventions exceptionnelles

Voir tableaux en pièces jointes

Commune de TENCE

Etat des Subventions versées en 2020 et prévues pour 2021

Etat des subventions Désignation des associations	budget de l'exercice 2020		Prévision " 2021 "
	B.P.	Réalisation	
C.A.T.M. (Fédér.Comb.Alg.Tunis.Maroc)	120,00 €	120,00 €	120,00 €
Nouvel Horizon (Animation de la Maison de retraite)	300,00 €	300,00 €	300,00 €
Batterie Fanfare " la Tençoise " fonctionnement	600,00 €	600,00 €	600,00 €
association des Jeunes Sapeurs Pompiers (JSP)	450,00 €	450,00 €	450,00 €
Comité de Jumelage TENCE / GARRUCHA (0.50 Euro par habitant)	1 549,00 €	1 549,00 €	1 570,00 €
Club Amitié	230,00 €	230,00 €	230,00 €
hors-tence-hiha	400,00 €	400,00 €	400,00 €
Association de Pêche (club de mouche)	400,00 €	400,00 €	400,00 €
SOUS-TOTAL subventions associations locales	4 049,00 €	4 049,00 €	

Etat des subventions gérées par la commission "sports"				
Association Sportive du Collège de la Lionchère	600,00 €		600,00 €	600,00 €
A.E.P. de TENCE - section sportive du Collège Privé	500,00 €		500,00 €	500,00 €
les Arts martiaux Tençois	400,00 €		400,00 €	400,00 €
Club de Basket Tençois	2 100,00 €		2 100,00 €	2 100,00 €
Club de Foot-ball Tençois - participation au fonctionnement	2 300,00 €		2 300,00 €	2 300,00 €
Club de Foot-ball Tençois - participation à l'animation (rétribution animateur brevet d'Etat)	1 100,00 €		1 100,00 €	1 100,00 €
Exis'TENCE Club	600,00 €		600,00 €	600,00 €
tennis club - tournoi d'été + tournoi jeunes (fonctionnement)	1 200,00 €		1 200,00 €	1 200,00 €
tennis club - participation à l'animation (rétribution d'un animateur brevet d'Etat)	2 200,00 €		2 200,00 €	2 200,00 €
divers et imprévus (événements sportifs) gérés par la commission " Sports"				
TOTAL GENERAL affecté aux services de la commission "sports"	11 000,00 €	- €	11 000,00 €	

Etat des subventions Désignation des associations subventions culture * social	budget de l'exercice 2020		Prévision " 2021 "
	B.P.	Réalisation	
association foyer socio éducatif de la Lionchère (mini entreprise)	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Association "Diz'Tence" - défilé chars -			1 000,00 €
animation globale (voir détail en fin de tableau)	paiement sur factures		
Théâtre (Se non e vero)		220,00 €	1 500,00 €
la Retournade		- €	subvention exceptionnelle
Association "Fox Box"			500,00 €
sous - total associations culture - social	500,00 €	- €	720,00 €
			3 500,00 €

Etat des subventions Désignation des associations subventions scolaires	budget de l'exercice 2020		Prévision	
	B.P.	Réalisation	" 2021 "	
versements directs subv.fournitures scolaires école publique - à compter de 2019 passage de 38 € à 40 € par élève	6 120,00 €	153 élèves à 40 € = 6 120 €	6 117,58 €	6 120,00 €
enveloppe supplémentaire pour livres pour BCD	1 000,00 €		907,63 €	300,00 €
écoles privées - déplacements 8 € par élève déplacements culturels et sportifs dans la limite de :	2 000,00 €	Barrage de Lavalette - Le Bessat		2 000,00 €
	sorties culturelles			
forfait entrées piscine (3 classes X 8 séances) et déplacements plafonné au montant indiqué (sous justificatifs du service fait)	1 000,00 €			1 000,00 €
déplacements 8 A/R à 150 € école privée = 1 200 €	1 000,00 €			1 000,00 €
à compter de 2015 , prise en charge directe (CCPM + transpor	↑ enveloppe globale			↑ enveloppe globale
prise en charge 6€/élève/jour réel voyages scolaires sans limite géographique, avec hébergement au minimum d'une nuitée dans la limite de l'enveloppe fixée comme suit :	1 500,00 €			1 500,00 €
écoles publiques - déplacements 8 € par élève	1 500,00 €			1 500,00 €
forfait entrées piscine (3 classes X 8 séances) et déplacements plafonné au montant indiqué (sous justificatifs du service fait)	2 000,00 €	paiement direct	1 038,00 €	2 000,00 €
déplacements 8 A/R à 150 € école publique = 1 200 €		paiement direct		
à compter de 2015 , prise en charge directe (CCPM + transpor	↑ enveloppe globale			↑ enveloppe globale
à l'origine 5 jours hors département mais national (sinon CCHL) sans seuil de durée à compter de 2014 - prise en charge 6€/élève/jour réel voyages scolaires dans la limite de l'enveloppe fixée comme suit :	2 000,00 €		516,00 €	2 000,00 €
déplacements piscine - pour collège privé sur justificatif du service fait	1 000,00 €	paiement direct		1 000,00 €
déplacements piscine - pour collège public sur justificatif du service fait	1 000,00 €		848,00 €	1 000,00 €
RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Enfants en difficultés) 11.71 € par élève (cf.acquisition livres école publique)	200,00 €	paiement direct	199,70 €	200,00 €
Noël maternelles + C.P. : pour les deux écoles à compter de 2015 paiement sur présentation de factures	300,00 €			300,00 €
	300,00 €			300,00 €
Noël Primaires Maternelles : (forfait cinéma de 3.80 €)	900,00 €	école privée 112 enfants publique 117	904,40 €	900,00 €
O.G.E.C. Cantine Scolaire Privée	6 700,00 €		6 700,00 €	6 700,00 €
Montant de la participation annuelle/élève Convention - forfait communal - l'ensemble scolaire catholique de Tence « Saint Martin »,	100 000,00 €	convention forfait communal pour 2017 / 2018 / 2019	100 000,00 €	100 000,00 €
Divers et imprévus	500,00 €		500,00 €	500,00 €
sous - total établissements scolaires	129 020,00 €		117 731,31 €	128 320,00 €

Etat des subventions Désignation des associations subventions exceptionnelles	budget de l'exercice 2020		Prévision
	B.P.	Réalisation	" 2021 "
livraison de FOD au Temple (forfait)	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
livraison de FOD à l'Eglise (forfait)	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
association "Fox Box"	500,00 €	<i>perte vente glacée</i> 500,00 €	
Vélo Club du Haut-Lignon	- €	<i>prd réception</i>	300,00 €
ciné Tence festival du Fauteuil Rouge	700,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
Comité de jumelage semaine culturelle 13 au 19/11/2021			1 500,00 €
sous - total subventions exceptionnelles	4 200,00 €	- €	6 000,00 €

Délibération n° 2021 – 15 -

**Objet : Compte de Gestion du Budget Général de la Commune de TENCE
Exercice 2020 – dressé par :**

Madame Edwige PONCIN, Trésorière à Yssingeaux, Releveuse de la commune de TENCE pour la période du 01/01/2020 au 01/01/2020 et
Monsieur Jérôme ANCELIN, Trésorier à Yssingeaux, Releveur de la commune de TENCE pour la période du 02/01/2020 au 31/05/2020
Monsieur Jean Claude RANC, Trésorier à Yssingeaux, Releveur de la commune de TENCE pour la période du 01/06/2020 au 31/12/2020
Monsieur Jérôme ANCELIN, Trésorier à Yssingeaux, Releveur de la commune de TENCE pour la période du 04/01/2021 au 01/02/2021

Le Conseil Municipal,

- après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de **l'exercice 2020** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Releveur de la Commune de Tence accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à payer.

- après s'être assuré que le Releveur de la Commune de Tence a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au **bilan de l'exercice 2019** celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a prescrit de passer dans ses écritures.

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées **du 1er janvier 2020 au 1er février 2021** y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) statuant sur l'exécution du budget général de **l'exercice 2020** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare que

Le Compte de Gestion du budget général de la Commune de Tence dressé par :

Madame Edwige PONCIN, Trésorière à Yssingeaux, Releveuse de la commune de TENCE pour la période du 01/01/2020 au 01/01/2020 et
Monsieur Jérôme ANCELIN, Trésorier à Yssingeaux, Releveur de la commune de TENCE pour la période du 02/01/2020 au 31/05/2020

Monsieur Jean Claude RANC, Trésorier à Yssingeaux, Receveur de la commune de TENCE pour la période du 01/06/2020 au 31/12/2020
Monsieur Jérôme ANCELIN, Trésorier à Yssingeaux, Receveur de la commune de TENCE pour la période du 04/01/2021 au 01/02/2021

visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n° 2021 – 16 -

Votes Pour :	14
Votes Contre :	0
Abstentions :	0

Monsieur David SALQUE PRADIER, Maire, s'étant absenté lors du vote,

Objet : Vote du Compte Administratif du budget général de la Commune de TENCE - Exercice 2020 -

Le **Conseil Municipal** réuni sous la présidence de Monsieur **Michel PABIOU** adjoint au Maire, délibérant sur le Compte Administratif du **Budget général** de la Commune de TENCE de l'Exercice 2020 dressé par Monsieur David SALQUE PRADIER, Maire de TENCE,

- après s'être fait présenter le Budget Primitif, le Budget Supplémentaire et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré :
- après avoir entendu et approuvé le Compte de Gestion de **l'exercice 2020**

1°) lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Exécution du Budget Principal de l'exercice 2020 - du 01 janvier 2020 au 31 décembre 2020

Libellés	Investissement		Fonctionnement		ensemble	
	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents
résultats reportés	1 273 059,68	-	-	518 792,02	1 273 059,68	518 792,02
opérations de l'exercice	1 662 113,66	1 566 877,30	2 070 729,99	2 864 657,14	3 732 843,65	4 431 534,44
Totaux	2 935 173,34	1 566 877,30	2 070 729,99	3 383 449,16	5 005 903,33	4 950 326,46
Résultats de clôture	1 368 296,04			1 312 719,17	55 576,87	
Restes à réaliser	520 000,00	400 000,00			520 000,00	400 000,00
Totaux cumulés	3 455 173,34	1 966 877,30	2 070 729,99	3 383 449,16	5 525 903,33	5 350 326,46
Résultats définitifs 2020	1 488 296,04			1 312 719,17	175 576,87	

2°) constate, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portées à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) arrête les résultats définis tels que résumés ci-dessus

Délibération n° 2021 – 17 -

Votes Pour :	15
Votes Contre :	0
Abstentions :	0

Objet : Affectation du résultat 2020 du budget général de la Commune de TENCE

Le **Conseil Municipal**, réuni sous la présidence de Monsieur David SALQUE PRADIER, Maire de la Commune de TENCE, après avoir eu connaissance du résultat issu du Compte Administratif du budget général de la Commune de Tence de l'Exercice 2020,

- **constatant que** le Compte Administratif fait apparaître un résultat comptable :

excédent de fonctionnement de :	1 312 719.17 euros
--	---------------------------

- **statuant** sur le résultat à affecter.
- **décide** d'affecter ce résultat de clôture comme suit :

Affectation du Résultat de l'exercice 2020			Montants en Euros
RESULTATS DE L'EXERCICE 2020	⇒	excédent	817 809,72
Pour mémoire : Prévisions budgétaires en 2020 Virement de la section de fonctionnement à la section d'Investissement	⇒	C. 023 BP VC DM	712 591,48 600 000,00 - 112 591,48
Détermination du résultat à affecter report à nouveau de l'exercice 2019 - excédent antérieur reporté - - déficit antérieur reporté -	⇒	C. 002 C. 002	518 792,02
Résultat de l'exercice 2020 - excédent - déficit	⇒		793 927,15
Total à affecter	⇒	⇒	1 312 719,17

Décisions de l'assemblée délibérante			
Réalisation en section d'investissement de la prévision budgétaire de l'exercice 2020	⇒	C. 10688	712 591,48
Affectation complémentaire en section d'investissement	⇒	C. 10688	600 127,69
Total affecté au compte d'investissement	⇒	C. 10688	1 312 719,17

Affectation en report à nouveau			
- excédent antérieur reporté de l'exercice 2020 sur 2021	⇒	C. 002	-
- déficit antérieur reporté de l'exercice 2020 sur 2021		C. 002	



Délibération n° 2021 – 18 -

Objet : Approbation du budget primitif 2021 – du budget général de la Commune de TENCE

Monsieur le Maire

- **présente** au Conseil Municipal le projet de budget général 2021 de la commune de Tence, tel qu'il a été élaboré et examiné en séance de travail,
- **rappelle** les principes d'élaboration posés comme préalables à savoir :
Le principe de l'annualité, de l'unité, de l'antériorité, de l'universalité, de la spécialité, de l'équilibre réel, de la sincérité et de la séparation de l'ordonnateur et du comptable
- **et procède** à la lecture du budget, chapitre par chapitre,

La balance générale s'équilibre en section de fonctionnement et en section d'investissement comme suit :

Fonctionnement	dépenses de la section de fonctionnement	recettes de la section de fonctionnement
crédits de fonctionnement	2 430 000,00	2 430 000,00
résultat de fonctionnement reporté	-	
total de la section de fonctionnement	2 430 000,00	2 430 000,00

Investissement	dépenses de la section d'investissement	recettes de la section d'investissement
crédits d'investissements	1 941 703,96	3 310 000,00
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 368 296,04	-
total de la section d'investissement	3 310 000,00	3 310 000,00

Le **Conseil Municipal**, invité à se prononcer, oui l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents,

- ▶ **Adopte le budget primitif 2021** du budget général de la **Commune de Tence**, tel qu'il lui a été présenté par Monsieur le Maire,

.....

Délibération n° 2021 – 19 -

Objet : vote des taux du budget général de la Commune de TENCE

Monsieur le Maire

- après avoir présenté au Conseil Municipal le projet de budget général 2021 de la commune de Tence, tel qu'il a été élaboré et examiné en séance de travail,
- après avoir rappelé les principes d'élaboration posés comme préalables à savoir :
Le principe de l'annualité, de l'unité, de l'antériorité, de l'universalité, de la spécialité, de l'équilibre réel, de la sincérité et de la séparation de l'ordonnateur et du comptable
- propose pour cette année 2021, considérant le profil de ce budget primitif 2021,

de maintenir les taux des taxes locales comme suit

bases	taux commune 2020	taux département 2020	taux de référence de 2021	taux voté
taxe foncier bâti	16,95	21,90	38,85	38,85%
taxe foncier non bâti	75,24		75,24	75,24%

Le **Conseil Municipal**, invité à se prononcer, oui l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents,

► **Approuve** pour l'exercice 2021 le maintien des taux 2020 sur les deux taxes locales, comme suit :

bases	taux commune 2020	taux département 2020	taux de référence de 2021	taux voté
taxe foncier bâti	16,95	21,90	38,85	38,85%
taxe foncier non bâti	75,24		75,24	75,24%

.....

Délibération n° 2021 – 20 -

**Objet : Compte de Gestion du service assainissement de la Commune de TENCE
Exercice 2020 – dressé par :**

Madame Edwige PONCIN, Trésorière à Yssingeaux, Receveuse de la commune de TENCE pour la période du 01/01/2020 au 01/01/2020 et
Monsieur Jérôme ANCELIN, Trésorier à Yssingeaux, Receveur de la commune de TENCE pour la période du 02/01/2020 au 31/05/2020
Monsieur Jean Claude RANC, Trésorier à Yssingeaux, Receveur de la commune de TENCE pour la période du 01/06/2020 au 31/12/2020
Monsieur Jérôme ANCELIN, Trésorier à Yssingeaux, Receveur de la commune de TENCE pour la période du 04/01/2021 au 01/02/2021

Le **Conseil Municipal**,

- après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'**exercice 2020** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur de la Commune de Tence accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à payer.

- après s'être assuré que le Receveur de la Commune de Tence a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au **bilan de l'exercice 2019** celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a prescrit de passer dans ses écritures.

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées **du 1er janvier 2020 au 1^{er} février 2021** y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) statuant sur l'exécution du budget général de l'**exercice 2020** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare que

Le Compte de Gestion du service assainissement de la Commune de Tence dressé par :

Madame Edwige PONCIN, Trésorière à Yssingeaux, Releveuse de la commune de TENCE pour la période du 01/01/2020 au 01/01/2020 et
 Monsieur Jérôme ANCELIN, Trésorier à Yssingeaux, Releveur de la commune de TENCE pour la période du 02/01/2020 au 31/05/2020
 Monsieur Jean Claude RANC, Trésorier à Yssingeaux, Releveur de la commune de TENCE pour la période du 01/06/2020 au 31/12/2020
 Monsieur Jérôme ANCELIN, Trésorier à Yssingeaux, Releveur de la commune de TENCE pour la période du 04/01/2021 au 01/02/2021

visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n° 2021 – 21 -

Votes Pour :	14
Votes Contre :	0
Abstentions :	0

Monsieur David SALQUE PRADIER, Maire, s'étant absenté lors du vote,

Objet : Vote du Compte Administratif du service assainissement de la Commune de TENCE - Exercice 2020 -

Le **Conseil Municipal** réuni sous la présidence de Monsieur **Michel PABIOU** adjoint au Maire, délibérant sur le Compte Administratif du **service assainissement** de la Commune de TENCE de l'Exercice 2020 dressé par Monsieur David SALQUE PRADIER, Maire de TENCE,

- après s'être fait présenter le Budget Primitif, le Budget Supplémentaire et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré :
- après avoir entendu et approuvé le Compte de Gestion de **l'exercice 2020**

1°) lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Exécution du Budget Principal de l'exercice 2020 - du 01 janvier 2020 au 31 décembre 2020

Libellés	Investissement		Fonctionnement		ensemble	
	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents
résultats reportés	73 229,03	-	4 013,12	-	77 242,15	-
opérations de l'exercice	114 664,62	118 270,46	173 836,43	227 311,48	288 501,05	345 581,94
Totaux	187 893,65	118 270,46	177 849,55	227 311,48	365 743,20	345 581,94
Résultats de clôture	69 623,19	-	-	49 461,93	69 623,19	49 461,93
Restes à réaliser	10 000,00	-			10 000,00	-
Totaux cumulés	197 893,65	118 270,46	177 849,55	227 311,48	375 743,20	345 581,94
Résultats définitifs 2020	79 623,19			49 461,93	30 161,26	

2°) constate, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portées à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) arrête les résultats définis tels que résumés ci-dessus ;

Délibération n° 2021 – 22 -

Votes Pour :	15
Votes Contre :	0
Abstentions :	0

Objet : Affectation du résultat 2020 du service assainissement de la Commune de TENCE

Le **Conseil Municipal**, réuni sous la présidence de Monsieur David SALQUE PRADIER, Maire de la Commune de TENCE, après avoir eu connaissance du résultat issu du Compte Administratif du service assainissement de la Commune de Tence de l'Exercice 2020,

- **constatant que** le Compte Administratif fait apparaître un résultat comptable :

excédent de fonctionnement de :	49 461.93 euros
--	------------------------

- **statuant** sur le résultat à affecter.
- **décide** d'affecter ce résultat de clôture comme suit :

Service Assainissement de la Commune de TENCE Affectation du résultat de l'exercice - 2020-

Libellés		en Euros
Pour mémoire : Prévisions budgétaires de l'exercice 2020		
Virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement	C. 021	0,00
Détermination du résultat à affecter		
report à nouveau de l'exercice 2019		
- excédent antérieur reporté -	C. 002	
- déficit antérieur reporté -	C. 002	
Résultat de l'exercice 2020		
- excédent		49 461,93
- déficit	⇒	
Total excédentaire au 31 décembre 2020		49 461,93
Décisions de l'assemblée délibérante		
Réalisation partielle en section d'investissement de la prévision budgétaire de l'exercice 2020	C. 1068	
Affectation complémentaire en section d'investissement	C. 1068	49 461,93
Affectation en report à nouveau		
- excédent antérieur reporté de l'exercice 2020 sur 2021	C. 002	
- déficit antérieur reporté de l'exercice 2020 sur 2020	C. 002	



Délibération n° 2021 – 23 -

**Objet : Approbation du budget primitif 2021 –
du service assainissement de la Commune de TENCE**

Monsieur le Maire

- **présente** au Conseil Municipal le projet de budget général 2021 de la commune de Tence, tel qu'il a été élaboré et examiné en séance de travail,
- **rappelle** les principes d'élaboration posés comme préalables à savoir :
Le principe de l'annualité, de l'unité, de l'antériorité, de l'universalité, de la spécialité, de l'équilibre réel, de la sincérité et de la séparation de l'ordonnateur et du comptable
- **et procède** à la lecture du budget, chapitre par chapitre,

La balance générale s'équilibre en section de fonctionnement et en section d'investissement comme suit :

Fonctionnement	dépenses de la section de fonctionnement	recettes de la section de fonctionnement
crédits de fonctionnement	200 000,00	200 000,00
résultat de fonctionnement reporté	-	-
total de la section de fonctionnement	200 000,00	200 000,00

Investissement	dépenses de la section d'investissement	recettes de la section d'investissement
crédits d'investissements	433 376,81	503 000,00
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	69 623,19	-
total de la section d'investissement	503 000,00	503 000,00

Total du Budget 2021	703 000,00	703 000,00
-----------------------------	-------------------	-------------------

Le **Conseil Municipal**, invité à se prononcer, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents,

- ▶ **Adopte le budget primitif 2021** du service assainissement de la **Commune de Tence**, tel qu'il lui a été présenté par Monsieur le Maire

Délibération n° 2021 – 24 -

**Objet : Compte de Gestion du Budget Chauffage/Réseau de chaleur
Exercice 2020 – dressé par :**

Madame Edwige PONCIN, Trésorière à Yssingaux, Releveuse de la commune de TENCE pour la période du 01/01/2020 au 01/01/2020 et
Monsieur Jérôme ANCELIN, Trésorier à Yssingaux, Releveur de la commune de TENCE pour la période du 02/01/2020 au 31/05/2020
Monsieur Jean Claude RANC, Trésorier à Yssingaux, Releveur de la commune de TENCE pour la période du 01/06/2020 au 31/12/2020
Monsieur Jérôme ANCELIN, Trésorier à Yssingaux, Releveur de la commune de TENCE pour la période du 04/01/2021 au 01/02/2021

Le Conseil Municipal,

- après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de **l'exercice 2020** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur de la Commune de Tence accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à payer.

- après s'être assuré que le Receveur de la Commune de Tence a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au **bilan de l'exercice 2019** celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a prescrit de passer dans ses écritures.

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées **du 1er janvier 2020 au 1^{er} février 2021** y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) statuant sur l'exécution du budget « chaufferie/réseau de chaleur » de **l'exercice 2020** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare que

Le Compte de Gestion du budget « chaufferie/réseau de chaleur » dressé par :

Madame Edwige PONCIN, Trésorière à Yssingeaux, Receveuse de la commune de TENCE pour la période du 01/01/2020 au 01/01/2020 et

Monsieur Jérôme ANCELIN, Trésorier à Yssingeaux, Receveur de la commune de TENCE pour la période du 02/01/2020 au 31/05/2020

Monsieur Jean Claude RANC, Trésorier à Yssingeaux, Receveur de la commune de TENCE pour la période du 01/06/2020 au 31/12/2020

Monsieur Jérôme ANCELIN, Trésorier à Yssingeaux, Receveur de la commune de TENCE pour la période du 04/01/2021 au 01/02/2021

visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n° 2021 – 25 -

Votes Pour :	14
Votes Contre :	0
Abstentions :	0

Monsieur David SALQUE PRADIER, Maire, s'étant absenté lors du vote,

Objet : Vote du Compte Administratif du chaufferie/réseau de chaleur - Exercice 2020

Le **Conseil Municipal** réuni sous la présidence de Monsieur **Michel PABIOU** adjoint au Maire, délibérant sur le Compte Administratif du **Budget chaufferie/réseau de chaleur** de l'Exercice 2020 dressé par Monsieur David SALQUE PRADIER, Maire de TENCE,

- après s'être fait présenter le Budget Primitif, le Budget Supplémentaire et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré :

- après avoir entendu et approuvé le Compte de Gestion de **l'exercice 2020**

1°) lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Exécution du Budget Principal de l'exercice 2020 - du 01 janvier 2020 au 31 décembre 2020

Libellés	Investissement		Fonctionnement		ensemble	
	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents
résultats reportés	18 920,84	-	-	106 008,74	18 920,84	106 008,74
opérations de l'exercice	198 023,80	150 240,40	340 636,52	345 916,54	538 660,32	496 156,94
Totaux	216 944,64	150 240,40	340 636,52	451 925,28	557 581,16	602 165,68
Résultats de clôture	66 704,24	-	-	111 288,76	66 704,24	111 288,76
Restes à réaliser	26 000,00	10 000,00			26 000,00	10 000,00
Totaux cumulés	242 944,64	160 240,40	340 636,52	451 925,28	583 581,16	612 165,68
Résultats définitifs 2020	82 704,24			111 288,76		28 584,52

2°) **constate**, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portées à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) **reconnait** la sincérité des restes à réaliser ;

4°) **arrête** les résultats définis tels que résumés ci-dessus ;

Délibération n° 2021 – 26 -

Votes Pour :	15
Votes Contre :	0
Abstentions :	0

Objet : Affectation du résultat 2020 du budget chaufferie/réseau de chaleur

Le **Conseil Municipal**, réuni sous la présidence de Monsieur David SALQUE PRADIER, Maire de la Commune de TENCE, après avoir eu connaissance du résultat issu du Compte Administratif du budget général de la Commune de Tence de l'Exercice 2020,

► **constatant que** le Compte Administratif fait apparaître un résultat comptable :

excédent de fonctionnement de :	111 288.76 €uros
--	-------------------------

► **statuant** sur le résultat à affecter.

► **décide** d'affecter ce résultat de clôture comme suit :

Chaufferie Réseau de Chaleur de la Commune de TENCE
Affectation du résultat de l'exercice - 2020-

Libellés	C.	en Euros
Pour mémoire : Prévisions budgétaires de l'exercice 2020		
Virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement	C. 021	40 000,00
Détermination du résultat à affecter		
report à nouveau de l'exercice 2019		
- excédent antérieur reporté -	C. 002	106 008,74
- déficit antérieur reporté -	C. 002	
Résultat de l'exercice 2020		
- excédent	→	5 280,02
- déficit		
Total excédentaire au 31 décembre 2020		111 288,76
Décisions de l'assemblée délibérante		
Réalisation partielle en section d'investissement de la prévision budgétaire de l'exercice 2020	C. 1068	40 000,00
Affectation complémentaire en section d'investissement	C. 1068	42 704,24
Affectation en report à nouveau		
- excédent antérieur reporté de l'exercice 2020 sur 2021	C. 002	28 584,52
- déficit antérieur reporté de l'exercice 2020 sur 2021	C. 002	

Délibération n° 2021 – 27 –

Votes Pour :	15
Votes Contre :	0
Abstentions :	0

**Objet : Approbation du budget primitif 2021 –
Chaufferie/réseau de chaleur**

Monsieur le Maire

- **présente** au Conseil Municipal le projet de budget chaufferie/réseau de chaleur 2021, tel qu'il a été élaboré et examiné en séance de travail,
- **rappelle** les principes d'élaboration posés comme préalables à savoir :
Le principe de l'annualité, de l'unité, de l'antériorité, de l'universalité, de la spécialité, de l'équilibre réel, de la sincérité et de la séparation de l'ordonnateur et du comptable
- **et procède** à la lecture du budget, chapitre par chapitre,

La balance générale s'équilibre en section de fonctionnement et en section d'investissement comme suit :

Fonctionnement	dépenses de la section de fonctionnement	recettes de la section de fonctionnement
crédits de fonctionnement	397 000,00	368 415,48
résultat de fonctionnement reporté	-	28 584,52
total de la section de fonctionnement	397 000,00	397 000,00
Investissement	dépenses de la section d'investissement	recettes de la section d'investissement
crédits d'investissements	290 000,00	223 295,76
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-	66 704,24
total de la section d'investissement	290 000,00	290 000,00
Total du Budget 2021	687 000,00	687 000,00

Le **Conseil Municipal**, invité à se prononcer, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents,

► **Adopte le budget primitif 2021** du budget chaufferie/réseau de chaleur, tel qu'il lui a été présenté par Monsieur le Maire

.....

Délibération n° 2021 – 28 -

Objet : Validation de l'APD pour les travaux d'isolation du bâtiment de la gendarmerie

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que par délibérations n°2020-46 du 07 décembre 2020 et 2020-66 du 16 décembre 2020, les membres du conseil municipal ont approuvé le programme de travaux pour l'amélioration des performances énergétiques du bâtiment communal de gendarmerie. Ces travaux d'isolation thermique extérieure et le changement des menuiseries devraient permettre de réduire la consommation en énergie.

Monsieur le Maire présente l'APD (Avant Projet Définitif) établi par l'architecte CFArch et l'économiste GBA&CO avec une estimation prévisionnelle des travaux se décomposant comme suit :

Isolation thermique extérieure	152 200 € HT
Menuiseries extérieures alu et PVC	89 600 € HT
Etanchéité	17 200 € HT

Total de l'estimation des Travaux	259 000 €HT
-----------------------------------	-------------

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents

⇒ **valide** le programme de travaux tel qu'il lui a été présenté par Monsieur le maire, pour un montant estimatif sur APD de 259 000 € HT,

⇒ **décide d'adopter** le programme de travaux pour un montant global de 259 000 € HT soit un montant global TTC de 310 800 € et valide comme suit le projet et son plan de financement.

Etat - DSIL	50%	127 200€
Région - Bonus Relance 2020-2021	30%	80 000 €
Emprunt		51 800 €

Total	259 000 €HT
-------	-------------

⇒ **sollicite** dès à présent :

des services de l'Etat une subvention au titre de la DETR/DSIL 2021,
des services de la Région une subvention au titre du Bonus Relance 2020-2021.

⇒ **donne pouvoir** à Monsieur le Maire, pour entreprendre toutes les démarches et signer tous les documents utiles au bon déroulement de cette opération.

.....

Délibération n° 2021 – 29 –

Objet : suppression de la régie de la bibliothèque

Monsieur le Maire propose aux membres présents de mettre fin à la régie de recettes de la bibliothèque suite au transfert de la compétence lecture publique à la Communauté de communes du Haut Lignon.

Vu le code général des collectivités territoriales en ses articles R 1617-1 à 18 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n°2005-1601 du 19 décembre 2005 relatif aux régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, modifiant le code général des collectivités territoriales et complétant le code de la santé publique et le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n°66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu l'instruction ministérielle codificatrice n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative aux règles d'organisation, de fonctionnement et de contrôle des régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents,

⇒ **décide** la suppression de la régie recettes pour l'encaissement des abonnements et diverses prestations et dédommagements

⇒ **décide** que la suppression de cette régie prend effet dès le 1^{er} janvier 2021

⇒ **autorise** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces se rapportant à ce dossier.

.....

Délibération n° 2021 – 30 –

Objet : voirie forestière de la Naute – fixation du prix d'achat du terrain pour la création des dépôts et aire de retournement.

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que par délibération n°2019-44 du 06 juin 2019, le conseil municipal a approuvé les travaux d'amélioration de la voie forestière de la Naute en collaboration avec la commune de Montregard. Ces travaux comprennent la réalisation de la voie ainsi que l'aménagement de places de dépôts et de retournement.

Pour ce faire, Monsieur le maire propose d'acquérir :

une partie de la parcelle cadastrée section AL n°60, propriété de Monsieur Olivier CONVERS, pour une surface d'environ 400 m²,
ainsi qu'une partie des parcelles cadastrées section AM n°79-65-73-72-80, propriétés de Madame Rosa JUGE pour une surface d'environ 384 m².

Le prix d'achat est proposé à 0.20 €/m² en terrain nu

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents,

⇒ **Décide** d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée section AL n°60, propriété de Monsieur Olivier CONVERS, pour une surface d'environ 400 m², ainsi qu'une partie des parcelles cadastrées section AM n°79-65-73-72-80, propriétés de Madame Rosa JUGE pour une surface d'environ 384 m².

⇒ **Décide** de fixer le prix d'achat à 0.20 €/m² en terrain nu.

⇒ **Donne pouvoir** à Monsieur le Maire, pour entreprendre toutes les démarches et signer tous les documents utiles au bon déroulement de cette opération.

.....

Délibération n° 2021 – 31 –

Objet : mise à jour du tableau des emplois communaux

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de mettre à jour le tableau des emplois communaux qui avait été adopté en dernier lieu le 16 décembre 2019 et ce, en vue de prendre en considération :

› pour le service technique, la création d'un poste non titulaire, d'adjoint technique à temps complet de 35h/semaine, en remplacement d'un poste non titulaire, d'adjoint technique à temps non complet de 21h/semaine.

› les emplois saisonniers pour le service technique et le service de la piscine.

Monsieur le Maire soumet par conséquent aux membres présents, une actualisation du Tableau des emplois communaux suivant document joint en annexe et rappelle les dispositions

- des Lois n° 83-634, 84-53 modifiées respectivement du 13 juillet 1983 et du 26 janvier 1984 et notamment l'article 3-1,

- et du décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux modalités de recrutement d'agents non titulaires de la Fonction publique territoriale,

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents,

⇒ **Adopte** le tableau des emplois communaux, tel qu'il est présenté sur le document joint en annexe de la présente délibération,

⇒ **Rappelle** que les autres dispositions adoptées lors de cette séance du 06 juin 2019 demeurent inchangées et notamment celles relatives aux modalités de recrutement d'agents non titulaires de la Fonction publique territoriale, permettant de recruter un agent contractuel, en remplacement temporaire d'un agent titulaire indisponible ou agent contractuel, sur un emploi permanent (temps partiel, congés annuels, maladie, maternité ...) dans la limite de la durée d'absence de l'agent fonctionnaire ou agent contractuel.

ETAT du PERSONNEL au 1er janvier 2021
Titulaires

Emplois Administratifs	nombre heures semaine	autorisés par le Conseil Municipal	Pourvus	à pourvoir en cours d'année	Non Pourvus
Attaché territorial	35 Heures	1	1		0
Rédacteur Territorial principal 1ère classe	35 Heures	1	0		1
Rédacteur Territorial principal 2° classe	35 Heures	1	0		1
Rédacteur Territorial	35 Heures	1	0		1
Adjoint Administratif Principal 1ère classe	35 Heures	2	2		0
Adjoint Administratif Principal 2ème classe	35 Heures	1	0		1
Adjoint Administratif territorial	35 Heures	1	1		0
Maison de Santé					
Adjoint Administratif territorial	35 Heures	1	1		0
Voirie et équipements sportifs					
Ingénieur	35 Heures	1	0		1
Technicien principal de 1ère classe	35 Heures	1	1		0
Agent de maîtrise principal	35 Heures	2	2		0
Agent de maîtrise	35 Heures	3	0		3
Adjoint technique principal 1ère classe	35 Heures	1	1		0
Adjoint technique principal 2ème classe	35 Heures	4	2		2
Adjoint technique territorial	35 Heures	10	8		2
Ecoles					
A.T.S.E.M. principal de 1ère classe	35 Heures	1	1		0
A.T.S.E.M	28 Heures	1	0		1
Adjoint technique principal 1ère classe	35 Heures	2	1		1
Adjoint technique principal 2ème classe	35 Heures	1	0		1
Adjoint technique principal 2ème classe	28 Heures	1	1		0
Adjoint technique	20 Heures	1	0		1
Adjoint technique	25 Heures	1	1		0
Adjoint technique	15 Heures	1	1		0
Culture - Cinéma					
Adjoint du patrimoine	19 Heures	1	1		0
Mairie / Maison des Associations					
Adjoint technique principal de 1er classe	30 Heures	1	0		0
Adjoint technique principal de 2ème classe	30 Heures	1	1		0
Adjoint technique principal de 2ème classe	25 Heures	1	0		0
Adjoint technique	25 Heures	1	1		0
TOTAL des TITULAIRES		45	27	0	16

ETAT du PERSONNEL						
Non Titulaires						
Emplois	nombre heures semaine	autorisés par le Conseil Municipal	Pourvus	à pourvoir en cours d'année		Non Pourvus
Emploi contractuel						
service administratif						
Secrétaire Général	35 Heures	1	0			1
service accueil (contrat alternance)	35 heures	1	1	0		0
emploi aidé (contrat d'avenir)	35 heures	1	0			1
service des écoles						
emploi aidé (contrat d'avenir)	35 heures	1	0			1
service techniques						
emploi aidé (contrat d'avenir)	35 heures	1	0			1
Adjoint technique	35 heures	1	1			0
service médical						
médecin hors classe	35 heures	1	0	1		0
médecin de 1ère classe	35 heures	1	0	1		0
secrétaire médicale (CDD)	35 heures	1	0	1		0
Emplois saisonniers Piscine						
SERVICES						
↓						
Maître Nageur Sauveteur (BEESAN ou BPJEPS)		1	0			0
2ème Poste à la piscine - juin -juillet -août		3	0			0
Caissière à la piscine de juin à septembre		1	0			0
Auxiliaires piscine - juillet -		2	0			0
Auxiliaires piscine - août -		2	0			0
Emplois saisonniers voirie						
Adjoint technique	35 heures	2	0			2
Adjoint technique	17,5 heures	4	0			4
TOTAL CUMULE						
NON TITULAIRES + Contrats aidés						
		24	2	3		6
TOTAL GENERAL						
		69	29	3	0	22

Délibération n° 2021 – 32 –

Objet : réduction de loyers sur l'exercice 2021 à la MSP

Dans le cadre de la nouvelle organisation de la MSP et l'arrivée de nouveaux médecins, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'appliquer une réduction de loyers sur les locaux mis à disposition des professionnels de la Maison de santé. Cette réduction ne s'appliquera pas sur le local mutualisé.

Monsieur le Maire propose :

- une réduction de loyer sur la totalité de l'année 2021 pour le local mis à disposition du docteur Lachmann et le local mis à disposition du docteur Satre suite à leur installation,
- une suspension de loyer de 6 mois sur l'année 2021 à compter du mois de mai pour la Société Civile de Moyens (SCM) dénommée « Maison Médicale de Tence »

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

⇒ **décide** d'appliquer une réduction de loyer sur la totalité de l'année 2021 pour le local mis à disposition du docteur Lachmann et le local mis à disposition du docteur Satre suite à leur installation, une suspension de loyer de 6 mois sur l'année 2021 à compter du mois de mai pour la Société Civile de Moyens (SCM) dénommée « Maison Médicale de Tence »

⇒ **donne pouvoir** à Monsieur le Maire pour prendre toutes les dispositions utiles et signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces suspensions de loyers.

.....

Délibération n° 2021 – 33 –

Objet : changement du mode de commercialisation d'une coupe.

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que par délibération du Conseil Municipal n°2017-48 du 30/06/2017 il avait été décidé de commercialiser les bois marqués sur la parcelle forestière n°16 de la section de Chomette et Chaumargeais (CHOMCHAU) via une vente en bloc et sur pied.

Compte tenu de la difficulté à vendre ces bois sur pied et de la nécessité de créer un dépôt permettant le stockage des bois issus de la coupe, l'Office National des Forêts propose de changer le mode de commercialisation de cette coupe de bois pour une commercialisation en bois façonnés.

Ainsi la Mairie, avec l'encadrement de l'ONF, se chargera de l'exploitation des bois qui seront commercialisés bords de route.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

⇒ **décide** de vendre la coupe suivante de gré à gré en bois façonnés (= bord de route) :

- Forêt sectionale de Chomette et Chaumargeais _ Parcelle 16 (programme de coupe 2018)

⇒ **accepte** que ces lots de bois façonnés puissent être intégrés dans des ventes de lots groupés issus de forêts relevant du régime forestier en application de l'article L141-1-1 du code forestier, et dans le cadre de contrats d'approvisionnement.

⇒ **confie** l'exploitation des lots de bois façonnés à un entrepreneur de travaux forestiers sous l'encadrement de l'Office National des Forêts.

⇒ **donne pouvoir** à Monsieur le Maire, pour signer tous les documents relatifs à la vente et l'exploitation de ces coupes.

⇒ **décide** d'inscrire au budget les sommes nécessaires au financement de l'exploitation des bois, des frais de garderie et des impôts fonciers.

.....

DIVERS

A la suite de l'appel des membres effectué par Monsieur Romain PELLISSIER secrétaire de séance, Monsieur le Maire a interrogé les membres présents sur le compte-rendu des délibérations de la dernière réunion du conseil municipal :

Monsieur le Maire propose de remplacer, à la demande de Madame la Directrice de l'école publique de la Lionchère la phrase « Monsieur le Maire précise qu'il est intervenu auprès des députés et que la directrice a lancé une mobilisation au niveau des parents d'élèves » par la phrase « Monsieur le Maire précise qu'il est intervenu auprès des députés et que la directrice a informé les parents d'élèves de la fermeture de la 7^{ème} classe ».

Messieurs Julien MELIN et Nicolas SEVAISTRE demandent à ce qu'il soit noté dans le précédent compte rendu, sur le sujet de la reprise de l'étude de la révision allégée du PLU, la demande formulée par Monsieur Lucas ROCHER d'organiser un vote à bulletin secret. A cette remarque, Monsieur Julien MELIN avait rétorqué que les élus devaient avoir le courage de leurs opinions. Le vote avait finalement eu lieu à main levée.

Monsieur le Maire demande à inscrire un point supplémentaire à l'ordre du jour : Changement du mode de commercialisation d'une coupe.

➤ **En cours de séance,**

Au cours de la présentation des dépenses d'investissement, Madame Brigitte RENAUD s'est dite surprise des travaux en cours dans le bourg (trottoir du Chatiague et voirie devant la crèche). Pour elle, il s'agit d'aménagements du bourg qui pouvaient faire partie du programme de revitalisation suite à l'étude en cours, et bénéficier de subventions. L'aspect historique et patrimonial, selon elle, n'a pas suffisamment donné lieu à concertation. Monsieur le Maire a rappelé le caractère urgent des travaux de sécurisation par rapport à l'entrée de la crèche et également le problème d'accessibilité de la maison des associations et du trottoir.

De plus, Madame Brigitte RENAUD déplore qu'il n'y ait pas eu d'information au niveau de la commission des travaux. Monsieur Michel PABIOU lui a rétorqué que ces travaux étaient à l'ordre du jour de la dernière commission des travaux.

Monsieur Julien MELIN s'est interrogé sur les travaux de démolition du toit du préau. Monsieur le Maire lui a répondu qu'un poste EDF serait installé à cet emplacement ainsi que des sanisettes en remplacement des toilettes vieillissantes.

Sur le sujet des travaux d'isolation du bâtiment de la gendarmerie, Brigitte RENAUD s'est interrogée sur le probable déménagement. Monsieur le Maire a confirmé qu'il y avait des restructurations en cours mais que la gendarmerie restera bien à Tence.

En fin de séance, Monsieur le Maire a confirmé l'installation en libéral des 2 nouveaux médecins mais que le montage du Centre de Santé se poursuivait.

*** Fin de séance ***